

ART. 01 : ORGANISATION

Le GACCSR organise le dimanche 15 juin 2008 la 1ère édition des foulées de la communauté.

Elle est constituée de trois compétitions indépendantes:

- la Saromanaise d'une distance de 8km départ 9h.20
- le semi-marathon (21.1km) départ 9h.10
- la marche des châteaux 8km départ 9h.30

ART. 02 : CATEGORIES

La Saromanaise est réservée aux femmes à partir de la catégorie cadette.

Le semi-marathon est ouvert aux hommes et aux femmes à partir de la catégorie junior.

-la marche des châteaux est ouverte à toutes et à tous à partir de la catégorie cadette.

ART. 03 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à trois niveaux :

A/ inscription collective

Chaque club ou collectivité recevant un bulletin d'inscription spécifique, leurs adhérents peuvent bénéficier de tarifs préférentiels.

Ces bulletins doivent nous parvenir au plus tard le 5 juin 2008.

Tout adhérent non inscrit par ce biais sera considéré comme une inscription individuelle.

B/ inscription individuelle

Ces bulletins doivent nous parvenir au plus tard le 9 juin 2008.

C/ inscription sur place

Elle peuvent se faire sur site le dimanche 15 juin 2008

pour la saromanaise de 7h.45 à 8h.40 ,

pour de semi-marathon de 7h.45 à 8h.30

pour la marche des châteaux de 7h.45 à 8h.50

Les prix d'engagement sont majorés de 1,50 euros.

ART. 04 : MONTANT DES INSCRIPTIONS

Semi-marathon :

Inscription collective 8 euros pour les 10 premiers coureurs puis 6,50 euros par coureur complémentaire.

Inscription individuelle 8,50 euros.

La Saromanaise :

6 euros par participante (dont 1 euro 50 reversé à l'association EMMA)

La marche des châteaux :

Inscription collective 5 euros pour les 8 premiers coureurs puis 4 euros par coureur complémentaire.

Inscription individuelle 5,50 euros.

Les engagements sur place sont majorés de 1,50 euros.

ART. 05 : CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs, la participation aux courses de la communauté est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours. Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition daté de moins d'un an ou sa photocopie est obligatoire.

ART. 06 : ASSURANCE

L'organisation est couverte en responsabilité civile par l'assurance Gras Savoye.
Les licenciés bénéficient des garanties liées à celle-ci.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir pendant la compétition.

ART. 07 : MEDICAL

Une assistance médicale est assurée par la Croix Rouge.
Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

ART. 08 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur site
de 7h.45 à 8h50 pour la Saromanaise,
de 7h.45 à 8h.40 pour le semi-marathon.
De 7h.45 à 9h.00 pour la marche des châteaux

ART. 09 : SANITAIRES ET VESTIAIRES

Des douches et des W.C. sont disponibles sur site, ainsi qu'un vestiaire gardé.

ART. 10 : RAVITAILLEMENT

5 points de ravitaillements, de boissons et d'épongeage sont prévus sur le parcours du semi-marathon (km 5, 9, 13, 16, et 19).
une éponge sera donnée à chaque semi-marathonien à la remise du dossard.
2 points sont prévus sur le parcours de la Saromanaise (km 4 et 7) ainsi que pour la marche des châteaux.
(même parcours)

ART. 11 : CLASSEMENT

Un classement général et par catégorie est effectué à l'issue de chaque course.
Ces résultats seront affichés en fin de saisie et seront disponibles sur www.normandiecouseapied.com

ART. 12 : RECOMPENSES

chaque arrivant reçoit un assortiment de produits régionaux.

Chaque vainqueur dans sa catégorie reçoit un challenge. Il est remis un objet souvenir selon l'ordre d'arrivée et par catégorie suivant le tableau ci-dessous :

SEMI-MARATHON / la SAROMANAISE / MARCHE

<i>hommes</i>	<i>femmes</i>	<i>catégories</i>	<i>femmes</i>	<i>hommes</i>	<i>Femmes</i>
-	-	cadet	1	1	1
2	1	junior	1	1	1
2	1	espoir	1	1	1
5	3	senior	3	3	3
5	3	Vétéran 1	3	3	3
3	3	Vétéran 2	3	3	3
3	2	Vétéran 3	2	2	2
1	1	Vétéran 4	1	1	1

De plus, un tirage au sort sera effectué pour récompenser 20 athlètes supplémentaires.

Ce tirage au sort sera effectué pendant la course et affiché à l'arrivée.

ART. 13 : DROIT D'IMAGE

En participant aux courses de la communauté, les athlètes autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pour tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ART. 14 : CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

tout athlète participant à l'une des trois compétitions peut faire l'objet d'un contrôle anti-dopage avant ou après l'épreuve, licencié ou non.

ART. 15 : RESPECT ENVIRONNEMENT

vous courez sur un site propre, des containers sont mis à votre disposition après chaque ravitaillements pour le conserver dans le même état. (gobelets recyclables)